

Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire  
Séance du lundi 2 février 2015

Le lundi 2 février deux mille quinze à neuf heures

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire légalement convoqués conformément à l'article L. 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Joël GUERRIAU, Maire.

Etaients présents :

M. TURQUOIS - Mme BONNET - M. BOUCHER - Mme PUBILL - M. RIOUX -  
M. HARDOUIN - Mme CAUCHON - M. JEAN - Mme AYME - Mme BELLING -  
M. AUMON - Mme REVOL - Mme MÉRAND - M. COUSIN - Mme ÉTIENNE -  
Mme THOMY - M. BERTHOMÉ - M. BABONNEAU - M. QUANTIN - Mme TERVÉ -  
M. RIO - M. POUSSIER - M. BEAUPÉRIN  
M. CAILLAUD - Mme LEDEBT - M. CAMUS - M. BAUDRY - Mme LE MENTEC-  
TRICAUD  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents excusés :

M. GATT  
Mme ZENAÏDI  
Mme LAURENT  
Mme REMAUD  
Mme COILLIER-ASSOUNI  
Mme POTTIER-CHOPIN

Pouvoirs conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. GATT	donne pouvoir à	M. LE MAIRE
Mme ZENAÏDI	donne pouvoir à	M. RIOUX
Mme LAURENT	donne pouvoir à	Mme BELLING
Mme REMAUD	donne pouvoir à	Mme PUBILL
Mme COILLIER-ASSOUNI	donne pouvoir à	M. BOUCHER
Mme POTTIER-CHOPIN	donne pouvoir à	M. CAILLAUD

Date de convocation : 26 janvier 2015  
Date d'affichage : 26 janvier 2015  
Nombre de Conseillers : 35  
En exercice : 35  
Présents : 29  
Votants : 35

La délibération du Conseil Municipal faisant l'objet de l'extrait ci-contre a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur QUANTIN a été élu secrétaire.

Délibération n° DCM2015/02/01

Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire  
Séance du 2 février 2015

Objet : DESIGNATION DES REFERENTS SECURITE ROUTIERE DE LA VILLE AU  
SEIN DE LA COMMISSION DE L'ARRONDISSEMENT DE NANTES

Monsieur Stéphane COUSIN, Conseiller Municipal Subdélégué, chargé de la Prévention et de l'Action Educative, expose :

Les services de la Préfecture souhaitent redynamiser le réseau des élus référents sécurité routière.

Il convient donc de désigner des représentants auprès de cet organe.

Je vous propose de désigner :

- ✦ Titulaire : Monsieur Yves RIO
- ✦ Suppléant : Monsieur Philippe RIOUX

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité accepte les propositions énoncées ci-dessus

Exécutoire le

LE MAIRE  
Pour le Maire  
Le Premier Maire-Adjoint délégué

Laurent **signé** TURQUOIS

Pour copie certifiée conforme  
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire  
Le 2 février 2015

LE MAIRE  
Pour le Maire  
Le Premier Maire-Adjoint délégué

Laurent **signé** TURQUOIS